



---

## GUIDE DES PARENTS 2024-2025

Vous avez souhaité inscrire votre (vos) enfant(s) dans un Groupe pratiquant le scoutisme laïque, et vous avez besoin de savoir « où vous mettez les pieds » comme on dit familièrement.

### LE SCOUTISME, C'EST QUOI ?

Notre groupe adhère totalement aux définitions du scoutisme mondial (+ de 25 millions d'adhérents dans le monde) :

- vie dans la nature,
- fonctionnement par petites équipes où s'installe doucement le sens de l'initiative et de la responsabilité,
- progression individuelle,
- progression collective,
- un code de comportement : la loi scoutie,
- et enfin, le moment venu, un engagement par une promesse.

### QUI EST L'ASSOCIATION DE SCOUTISME LAÏQUE PIERRE FRANÇOIS ?

C'est un groupe de scoutisme laïque, créé en septembre 1996, et membre depuis cette date de la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, association agréée de scoutisme (agrément ministériel n° 92-413) Il comporte sept Unités :

- 1 meute de Louvettes et Louveteaux de 8 à 11 ans,
- 1 troupe d'Éclaireuses de 12 à 16 ans,
- 1 troupe d'Éclaireurs de 12 à 16 ans

Chacune de ces Unités est encadrée par des responsables bénévoles, dont nous garantissons le sérieux, la bonne volonté et la compétence. La Fédération assure leur formation et des stages leur permettent d'encadrer les activités.

Chaque troupe est divisée en plusieurs patrouilles (jusqu'à 4 ou 5) de 6 à 8 jeunes, animée par une fille ou un garçon qui a plus d'expérience et de dynamisme que les autres, et qui sert de lien avec les responsables. C'est le Chef de Patrouille (CP dans notre jargon).

Chaque troupe ou Meute a un lieu et un programme de sorties différent, mais les activités se déroulent généralement le même jour pour tous et parfois au même endroit.

### NOTRE SYSTEME EST UN TOUT

On ne vient pas chez nous comme dans une «colo» ou un centre de loisirs, uniquement pour des jeux et des activités de consommation aux dates qui arrangent les parents.

Pendant les weekends et les camps ainsi qu'au cours des sorties, la part de prise en charge de la vie collective (et de ses obligations) qui incombe à chacun devient vite une corvée si elle n'est pas acceptée par tout le monde et assumée avec bonne volonté.



### **LES SORTIES, QUAND ONT-ELLES LIEU?**

Les activités ne doivent pas être pour vous des «bouche-trous». Elles ont toujours lieu un dimanche, parfois le samedi, mais jamais pendant le temps scolaire. Vous recevrez un programme annuel qui vous permettra d'adapter vos propres obligations à notre calendrier.

VOTRE ENFANT DOIT PREVENIR S'IL EST ABSENT : les responsables tous bénévoles qui préparent les activités méritent ce petit effort qui n'est, somme toute, que de la simple politesse. Les coordonnées des personnes à prévenir figurent sur le programme. Et sauf cas exceptionnel (maladie, ...) on ne prévient pas la veille au soir d'une activité que l'on ne peut pas venir parce que, par exemple, il y a une réunion de famille prévue de longue date...

AIDEZ VOTRE ENFANT A ETRE A L'HEURE : évitez que les endroits de rendez-vous deviennent des points d'encombrement, et que l'attente des retardataires fasse manquer le train aux autres, bousculant ainsi toute une organisation longuement préparée.

### **ET LA TENUE ?**

Nous portons une tenue qui est le signe extérieur d'appartenance à un Mouvement. Les enfants reçoivent des insignes au fur et à mesure qu'ils franchissent des étapes de progression. Le foulard est remis très rapidement, dès qu'ils ont montré qu'ils étaient capables de vivre au sein d'une petite collectivité dont il est le symbole. **Les éléments qui composent cette tenue doivent tous être marqués au nom de l'enfant** - puisqu'ils sont semblables pour tous par définition.

Quelque soit l'unité de votre enfant (meute ou troupe), tout le monde porte la même tenue :

- pantalon, culotte courte, jupe culotte ou short bleu marine (velours en hiver), **Pas de jean, pas de pantalon moulant (« slim »)**. **La tenue ne doit pas représenter une entrave pour les activités physiques**, ou,
- une tenue courte en toile à partir de la belle saison pour une question d'hygiène,
- pull col rond bleu marine sans torsades ou tout autre motif dans la maille,
- chemise, deux poches poitrines et deux pattes d'épaules ; sa couleur est safran.

Les louveteaux doivent avoir un béret basque bleu marine et ils portent le ceinturon louveteaux.

Les éclaireuses-eurs devront avoir le ceinturon fédéral et le chapeau 4 bosses.

Vêtements (y compris chemises d'uniforme de couleur safran), accessoires et petit matériel d'occasion vous seront proposés ponctuellement par les bénévoles de la coopérative du Joyeux Bouquetin au départ ou au retour d'une sortie ou lors de réunions pour les parents. Une page du site Internet du Groupe vous présente ce que la coopérative peut vous proposer. Visitez là ! Vous pouvez également lui écrire à [lejoyeuxbouquetin@eclaireurs-nogent.org](mailto:lejoyeuxbouquetin@eclaireurs-nogent.org).

Vous pourrez également trouver cette tenue et tous les insignes (ils sont remis la 1<sup>ère</sup> fois, si vous les perdez, il vous faudra les racheter) à la Boutique de Carrick, 40 Rue des Cordelières 75013 Paris. Tél. : 01.53.20.05.18 Près de la place d'Italie, Métro Gobelins. ligne 7 ou Glacière ligne 6 ou Corvisart ligne 6. Catalogue VPC disponible et vente en ligne sur [www.carrick.fr](http://www.carrick.fr).



Bien préciser que votre enfant est à la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs (FÉÉ).

NB. Il n'y a aucune obligation à acheter les pulls et les pantalons à la Boutique de Carrick si vous trouvez identique et moins chers ailleurs.

### Place des insignes sur la tenue :

Votre enfant recevra :

- une bande portant le nom du Groupe et un écusson de Région, à coudre l'un sous l'autre, le long de la couture de l'épaule droite et, à la même place sur le pull.
- une bande verte : Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs à coudre au dessus et au ras de la poche droite de la chemise et, à la même place sur le pull
- s'il est Louveteau(ette), il ou elle recevra un écusson de Loup à la couleur de sa sizaine, à coudre sur la manche GAUCHE, au milieu entre l'épaule et le coude.
- s'il est Éclaireur(euse), il ou elle recevra un « flot de patrouille » à fixer à l'épaule GAUCHE au ras de la couture - et non au milieu du bras – et l'insigne de promesse à coudre sur la poitrine à GAUCHE.

Vous pouvez vous reporter au MIEUX (louveteaux) ou CARNET D'ETAPES (éclaireur) pour plus de détails.

### QUESTIONS PRATIQUES

La participation pour une sortie de la journée est de 7 euros. L'enfant apporte un repas et un goûter, de l'eau en gourde ou en bouteille, et s'habille en fonction de la météo (penser aux gants, bonnet, cape de pluie, pull supplémentaire en hiver). Pour les jeux, il apporte un petit carnet, un crayon, de la ficelle, des mouchoirs, un foulard de jeu (s'il est louveteau) ou un foulard de patrouille (s'il est éclaireur-euse) et son Mieux (s'il est louveteau) ou son Carnet d'Étapes (s'il est éclaireur-euse) dans un sac banane par exemple.

Le week-end est de 20 euros (il inclut 3 repas) et les informations pratiques qui ne seraient pas dans le programme (rendez-vous, trousseau, etc.) sont communiquées par courriel et sur le site de l'association.

Cette année nous mettons en place un paiement à l'année des activités via la plateforme Hello Asso au lieu du paiement à chaque activité, sortie ou weekend. C'est un essai pour un an qui sera renouvelé l'an prochain si il est concluant. Le paiement de l'année comprend 9 sorties et 3 weekends soit  $7\text{€} \times 9$  et  $20\text{€} \times 3 = 123\text{€}$ .

Le groupe se réserve la possibilité d'annuler au maximum une sortie et un weekend si pour une raison valable (manque de chefs, chefs malades) elle est en incapacité de réaliser l'activité. L'argent correspondant à ces activités annulées sera utilisée à l'entretien du matériel. En revanche le groupe s'engage à rattraper tout autre activité qui serait annulé au delà de l'annulation d'un weekend et d'une sortie.



Nous pourrions solliciter une participation supplémentaire de votre part pour d'autres événements comme la participation à la location de la salle qui nous permet de visionner le diaporama du camp d'été, les frais d'inscription à la formation PSC1 avec la croix rouge et aux trois weekends de formations prévus pour la Haute Patrouille (les éclaireuses et les éclaireurs les plus âgé.e.s).

Le prix des activités permet de financer les trajets en transport lors des sorties et weekend, l'intendance lors des weekend, la formation des chefs, le matériel pédagogique pour les activités d'années.

Aucune question d'argent ne doit empêcher un enfant de faire du scoutisme. En cas de difficulté contactez-nous.

**Le dossier d'adhésion doit nous parvenir complet avant la première sortie.** Pour des raisons légales, nous ne pourrions accepter l'enfant si son dossier d'adhésion n'est pas complet.

## COTISATIONS ET DONNS

La cotisation est de 72 euros pour l'année pour un enfant (les suivants bénéficient d'une cotisation minorée) et est fixée lors de l'Assemblée Générale. L'argent de l'adhésion sert à adhérer à la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, de bénéficier d'une assurance accident et responsabilité civile pour les activités, de renouveler le matériel (tentes, matériel pédagogique, de cuisine, de froissartage, lits, etc.) Elle est calculée au plus juste afin de rendre nos activités accessibles à tous.

Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez adhérer au groupe (cotisation minorée) ou faire un don dont **66 % est déductible du montant de votre impôt sur le revenu**. La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable..

Tout chèque doit être libellé à l'ordre du Groupe Pierre François (et rien d'autre).

## SITE INTERNET DU GROUPE ET RESEAUX SOCIAUX

Le site Internet du groupe dont l'adresse est indiqué en pied-de-page est un des moyens utilisés par notre association pour communiquer avec vous. Toutes les circulaires y sont téléchargeables ainsi que d'autres informations dont ce guide. Ainsi si vous égarez un document ou simplement avoir les dernières nouvelles du Groupe, n'hésitez pas à le visiter régulièrement. Nous utilisons aussi le réseau social Instagram où nous postons des photos des activités. Vous pouvez aussi y suivre le compte de la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs.

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION

Comme toutes les associations, nous tenons une assemblée générale annuelle qui fait le bilan de l'année écoulée, décide des projets à venir et procède à l'élection des membres du



**ASSOCIATION DE SCOUTISME LAÏQUE PIERRE FRANÇOIS**

membre de la

**FEDERATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS**

Association Laïque de Scoutisme agréée par le Ministère en charge de la Jeunesse



---

conseil d'administration de l'association et des délégués et observateurs de l'association à l'assemblée générale de la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs.

Nos statuts précisent que chaque adhérent (jeune, encadrant, adulte bénévole) de plus de 15 ans a le droit de vote à l'AG.

Pour permettre aux parents qui ne sont pas bénévoles et adhérents de l'association (seul leur enfant est adhérent) une meilleure compréhension du fonctionnement de l'association, nous invitons tous les parents qui le souhaitent à venir assister à notre assemblée générale comme observateur.